

MAIRIE DE BRIE - 16590

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 23

Procuration : 4

Votants : 27

OBJET : D2022_7_3

Attribution d'une subvention
au comité de jumelage
Birkenaü-La Rochefoucauld

L'an deux mil vingt deux

Le : **4 juillet**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **24 juin 2022**

Présents : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B
CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GERACI F ; GUERIN S ;
HELION P ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ;
MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ;
VRIET L.

Ont donné procuration : BERTHELON S à GERACI F ; GAUDILLIERE M à BUISSON M ;
IMARD C à ROUHIER D ; THOS F à GUERIN S.

Secrétaire de séance : Fabien GERACI

Le rapporteur fait part qu'au BP 2022, il n'a pas été prévue de subvention au comité de jumelage Birkenaü-La Rochefoucauld alors qu'une demande avait été faite. Il est donc proposé de régulariser cette situation. Il est rappelé qu'en 2021, une subvention de 150 € leur a été versée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

**- décide d'attribuer une subvention de 150 € au comité de jumelage
Birkenaü- la Rochefoucauld ;**

- dit que les crédits sont pris sur les réserves des subventions au 6574.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 7 juillet 2022

Pour copie conforme :

En Mairie, le 7 juillet 2022

Le Maire,